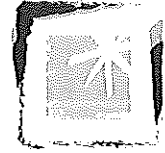


N° DEL/2026-096



Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières

Séance du 8 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le huit juin, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BACHELLERIE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

Date de convocation : 2 juin 2026

PRESENTS (35)

Délégués titulaires (34) : M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme AGNOUX Fabienne, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BARDOT Claude, M. BEYNE Bertrand, Mme BONIAU DUPARAY Marie, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, M. CHABANIER Vincent, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBREUCQ Marion, M. FAUGERAS Nicolas, M. FERRÉ Charles, M. GROUSSET David, Mme GUICHON Marion, M. LANOIR Jean-Noël, M. LANOT Gérard, M. LE VAILLANT Bertrand, M. OLIVEIRA Mathieu, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, M. PONS Clément, Mme RIVET Murielle, M. ROGER Étienne, Mme SUAUX Marie-Laure, M. TAGUET Jean-Marie, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VILLA Olivier, Mme VINCENT Séverine, Mme VITRAC Maryse.

Délégués suppléants : M. MERLIN Jacques.

ABSENTS EXCUSES

Mme CERDA Dominique, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, M. LAFON Jean-François.

Pouvoirs (3) :

Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. LAFON Jean-François a donné procuration à M. LANOIR Jean-Noël.

Secrétaire de séance : Clément PONS.

Objet : Position sur le projet de transfert de la compétence eau potable

M. le Président informe le Conseil que, lors de la Conférence des Maires qui s'est tenue le 18 mai 2026, les bureaux d'étude missionnés pour conduire la procédure de transfert des compétences eau & assainissement ont présenté une rapide synthèse de l'étude menée entre 2024 et 2025.

Au cours des différents échanges, les maires ont exprimé leur attachement à une gestion locale de ces services, et une grande majorité, consciente de la nécessité

de gérer ces compétences ~~« à la bonne échelle »~~, souhaitent lancer des réflexions pour intégrer une structure syndicale.

Ils excluent le scénario d'un transfert à la Communauté de Communes, cette solution impliquant le transfert pour l'ensemble des communes dès lors qu'une majorité qualifiée s'est prononcée.

Entendu le rapport de M. le Président suite à la conférence des maires qui s'est tenue le 18 Mai 2026 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-17, L.5214-16, L.5215-20, L.5216-5 et suivants,

Vu la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi 2025-327 du 11 avril 2025 supprimant le caractère obligatoire du transfert des compétences eau et assainissement au 1er janvier 2026 pour les communautés de communes,

Vu l'avis de la conférence des Maires consultée le 18 mai 2026,

Considérant que les communes membres ont exprimé leur attachement à une gestion locale de ces services, et souhaitent engager des réflexions pour intégrer une structure syndicale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 37 voix pour et une abstention :

Acte le non-transfert de la compétence eau potable à la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières ;

Charge M. le Président de notifier cette décision à la Préfecture, à l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au Conseil Départemental de la Corrèze, aux communes membres et aux 2 syndicats intervenant sur le territoire.

POUR : 37

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 1

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 9 juin 2026**

Le Président


Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26
Communauté de Communes
Ventadour Égletons Monédières
Jean-Louis BACHELLERIE